



Mairie de Venon

La Chappe - 38610 Venon

tel : 04 76 89 44 11

fax : 04 76 59 32 70

E-mail : mairie@venon..fr

Contrat de mise à disposition d'une salle communale

Entre les soussignés :

La commune de Venon, « 85 chemin de l'Adret » la Chappe 38610 VENON,

D'une part

Ci-après dénommée « la Mairie »

Et

Mr, Mme, Melle 1 : _____

Adresse : _____

D'autre part

Ci-après, dénommé « le preneur »

Article 1

Conformément au règlement intérieur des salles, la commune de Venon met à disposition du preneur la salle des fêtes / l'ancienne cantine¹ pour la période suivante :

du _____ à _____ heure au _____ à _____ heure

Article 2

Le preneur déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de la salle, annexé au contrat et s'engage à respecter l'ensemble de ses articles.

Article 3

Le preneur s'engage à verser à la signature du contrat la somme de € correspondant à la mise à disposition de la salle, conformément aux tarifs appliqués par la commune de Venon.

¹Rayer la ou les mentions inutiles 2

Horaires d'ouverture de la mairie

Le lundi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00, le mardi de 09h00 à 12h30, le vendredi de 09h00 à 14h00

Article 4

Le preneur s'engage à verser à la signature du contrat la caution d'un montant de :

- 500 € pour l'ancienne cantine,
- 600 € pour la salle des fêtes.

Article 5

Le preneur déclare avoir souscrit une assurance « responsabilité civile » couvrant la période d'utilisation de la salle et dont les références sont les suivantes :

numéro de contrat _____

Nom et adresse de la compagnie d'assurance
: _____

Article 6

En cas de sinistre, de vol, perte ou détérioration, le preneur s'engage à n'entamer aucun recours contre la commune de Venon, propriétaire des locaux.

Fait en double exemplaire à Venon, le _____

Pour le Maire de Venon,

Le preneur

Faire précéder les signatures de la mention manuscrite « lu et approuvé ». Le contrat comprend deux pages dont la première paraphée par les deux parties.

Horaires d'ouverture de la mairie

Le lundi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00, le mardi de 09h00 à 12h30, le vendredi de 09h00 à 14h00